

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DÉFINITIONS – OBJET :

Les présentes Conditions Générales de vente, ci-après les « Conditions Générales » régissent tous les contrats conclus via le site Internet <https://www.sspf.be>, ci-après dénommé le « Site », ou par un autre moyen.

Les Conditions Générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion des prestations de la Société Scientifique des Pharmaciens Francophones, ci-après la « SSPF ».

La Société Scientifique des Pharmaciens Francophones est une société à responsabilité limitée constituée le 7 octobre 1996, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0506.817.674, dont le siège social est situé à 5000 Namur, 1 Rue des Dames Blanches.

La société a pour objet :

- la formation continue et permanente des pharmaciens et des assistants pharmaceutico-techniques et de toute personne ayant rapport avec le monde pharmaceutique ou médical ;
- la vente et la location de tout matériel, produits et services ayant un rapport direct ou indirect avec l'exercice de la profession.

Le « Client » désigne toute personne physique ou morale qui s'inscrit sur le site de la SSPF ou via un formulaire *ad hoc* en vue de participer à une formation.

La SSPF et le Client sont conjointement dénommés « les Parties ».

Les « formations » désignent tous types de formation proposées par la SSPF.

Les présentes Conditions Générales portent exclusivement sur les formations proposées par la SSPF.

2. CHAMP D'APPLICATION :

En s'inscrivant aux formations ou à toute autre prestation, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées sans réserve et sans qu'une signature se soit nécessaire pour son application.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément par écrit restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de la part de la SSPF peuvent modifier l'application des présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales et l'email de confirmation d'inscription adressé au Client forment ensemble le contrat qui lie les Parties. Nonobstant toute stipulation contraire, en cas de contradiction entre les Conditions Générales des Clients et celles de la SSPF, il est convenu que ces dernières prévaudront,.

LA SSPF se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment les présentes Conditions Générales. Le cas échéant, seules les Conditions Générales en vigueur au jour de l'inscription seront appliquées.

La nullité, la caducité ou le caractère non exécutoire d'une disposition des Conditions Générales en raison d'une contradiction avec des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, n'affectent pas la validité des autres dispositions des Conditions Générales, lesquelles conservent leur effet. La disposition déclarée nulle, caduque ou non exécutoire totalement ou partiellement est réputée non écrite et sera automatiquement remplacée ou considérée comme remplacée par une disposition similaire conforme à la législation et poursuivant, dans la mesure du possible, la même finalité.

3. INSCRIPTION - MODALITÉS:

Toute inscription en ligne ou via le formulaire *ad hoc* est confirmée systématiquement au Client par l'envoi d'un mail, mentionnant le cycle choisi, le montant à payer, le mode de paiement choisi et une communication structurée en cas de virement bancaire.

Les modifications apportées par le Client à son inscription ne sont valables qu'à la condition que la SSPF les ait acceptées et confirmées par écrit.

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la SSPF se réserve le droit d'annuler la formation et de procéder au remboursement du droit d'inscription.

La SSPF se réserve le droit de tout changement (date, orateur, horaire, etc.) en cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera émis.

4. PRIX :

Les prix fixés sont libellés en euro, TVA comprise et indivisibles.

Les tarifs et conditions de paiement sont communiqués en début d'année civile avec l'envoi du programme de la SSPF et le sont également via le site web.

Si le prix d'une formation ou autre prestation est erroné sur le Site Internet, la SSPF contactera le Client par écrit dès qu'elle se rendra compte de l'erreur. Le Client pourra poursuivre son inscription ou l'annuler conformément à la procédure d'annulation prévue à l'article 7. L'inscription ne sera pas traitée tant que la SSPF n'aura pas reçu les instructions du Client dans les 10 jours ouvrables à partir du moment où la SSPF a notifié l'erreur au Client. Si la SSPF ne parvient pas à contacter le Client en utilisant les coordonnées qu'il a fournies au cours du processus d'inscription ou si la SSPF ne reçoit aucune réponse du Client dans le délai susmentionné, elle traitera l'inscription comme annulée et en informera le Client par écrit.

5. PAIEMENT – MOYENS DE PAIEMENT - RETARD DE PAIEMENT :

Le Client peut utiliser les moyens de paiement suivants détaillés via le lien <https://www.sspf.be/modalites-pratiques/> :

- Chèques-formation (sauf pour les formations E-learning) ;
- Domiciliation ou virement bancaire ;
- Participation du Fonds 313.

Concernant les chèques formation, les codes sont demandés par la SSPF dès la fin de la dernière formation. Un premier rappel est adressé par la SSPF un mois après sa demande. Les codes doivent être communiqués dans les deux mois qui suivent la dernière formation. À défaut, une facture est envoyée par mail au Client pour l'inviter à payer le montant de la formation par virement bancaire. Si cette dernière démarche reste infructueuse, la procédure de recouvrement est enclenchée.

Dans tous les cas, le paiement s'effectue au plus tard à la date d'échéance mentionnée (le cas échéant dans la facture), au crédit du compte de la S.S.P.F. BE68 0017 4271 5134, BIC GEBABEBB.

Pour le cas d'un consommateur (Client non professionnel qui ne poursuit pas de but économique de manière durable), si la facture n'est pas réglée à son échéance, la SSPF envoie un premier rappel gratuit laissant au consommateur un délai de 14 jours calendriers, qui prend cours le troisième jour ouvrable qui suit celui où le rappel est envoyé par voie postale ou le jour qui suit celui de l'envoi du rappel envoyé par voie électronique, pour effectuer le paiement. À défaut de paiement à l'expiration du délai de 14 jours calendriers, toute facture impayée produira des intérêts de retard n'excédant pas l'intérêt au taux directeur majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Par ailleurs, le consommateur sera tenu de payer une indemnité forfaitaire de :

- 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
- 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros;
- 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

Si la facture demeure impayée après deux autres rappels espacés d'un mois, la procédure de recouvrement amiable de dettes sera enclenchée conformément à l'article XIX.5 et suivants du Code de droit économique.

Tout octroi de délais de paiement est soumis à l'accord exprès et écrit de la SSPF.

Pour le cas d'un Client professionnel (Client non-consommateur), toute facture restant impayée à son échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt conventionnel de 1 % par mois. Dans ce cas, la SSPF a également droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de

recouvrement encourus tel que prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Outre ce montant forfaitaire, la SSPF a droit à une indemnisation raisonnable pour tous les autres frais de recouvrement venant en sus dudit montant forfaitaire et encourus à la suite du retard de paiement, en ce compris l'indemnité de procédure conformément aux dispositions du Code judiciaire.

Toute contestation relative à une facture devra être transmise au plus tard 15 jours calendrier après sa réception, par e-mail envoyé à l'adresse sspf@sspf.be. A défaut du respect de ces conditions de délais et de formes, le Client ne pourra plus contester cette facture.

6. DROIT DE RÉTRACTATION

A condition qu'il n'agisse pas en qualité d'entreprise, c'est-à-dire qu'il ne poursuive pas de but économique de manière durable, le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours ouvrables, à dater de son inscription pour notifier qu'il renonce à son achat. Il ne doit pas indiquer les motifs de sa rétractation.

Il n'existe pas de droit de rétractation pour les clients ayant la qualité d'entreprise.

Conformément à l'article VI. 53,1° du Code de droit économique, le Client consommateur ne peut pas exercer son droit de rétractation lorsque la formation ou le webinaire a été pleinement exécuté et que l'exécution a commencé avec son accord exprès avant l'expiration du délai de rétractation. Le Client consommateur, connaissant la date du webinaire ou de la formation auquel il s'inscrit, reconnaît perdre son droit de rétractation si celle-ci est fixée avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Conformément à l'article VI.53,13° du Code de droit économique, le droit de rétractation n'existe pas pour les supports dématérialisés ou les formations E-learning, dès lors qu'il s'agit de contenus fournis sur support numérique disponible sur la plateforme et que l'exécution immédiate du contrat a été sollicitée de manière expresse. Le Client consommateur est présumé avoir reconnu la perte de son droit de rétractation lors de l'acceptation des Conditions Générales.

La notification de la rétractation peut être réalisée par lettre, e-mail, fax ou lettre recommandée au siège social de la SSPF, en utilisant le formulaire repris en annexe. Si des supports matériels ont été communiqués, le Client consommateur doit renvoyer le(s) produit(s) concerné(s), dans un délai de quatorze jours ouvrables après la notification de la rétractation.

Sans préjudice de l'article 7 concernant la facturation de certains frais, la SSPF rembourse, dès réception de la notification de rétractation et dans les quatorze jours ouvrables, le montant de l'inscription concernée en utilisant le même mode de paiement que celui initialement utilisé par le client consommateur. En cas d'exercice de ce droit, sous réserve de l'application de

l'article 7, seuls les frais de renvoi sont à la charge du consommateur.

7. ANNULATION

La SSPF organise des formations de différents types (formation générale, formation en journée, formation en week-end, formation en atelier, E-learning, formation assistants, etc) et de différentes manières (webinaire, formation et support en ligne, présentiel, etc).

Si un Client souhaite annuler son inscription à une formation, sans préjudice de l'application de l'article 6, il est dans un premier temps orienté vers une autre date concernant la même formation.

Si le Client maintient sa demande d'annulation malgré les options proposées par la SSPF, il convient de distinguer les types de formation :

- **Formation générale :**

Le Client ne peut pas solliciter de remboursement dans la mesure où les supports dématérialisés sont disponibles sur plateforme.

- **Formation en journée :**

Si la demande d'annulation est effectuée plus de 10 jours ouvrables avant la date de la formation, la SSPF rembourse le prix de la formation et émet une note de crédit au Client si ce dernier a déjà procédé au paiement. Dans le cas contraire, la SSPF s'abstient de procéder à la facturation.

Si la demande d'annulation est effectuée dans les 10 jours ouvrables avant la date de la formation, la SSPF rembourse le prix de la formation en déduisant les frais de catering et les frais administratifs de 15 euros et émet une note de crédit au Client si ce dernier a déjà procédé au paiement. Dans le cas contraire, la SSPF procède à la facturation des frais de catering de 85 euros et des frais administratifs de 15 euros.

- **Week-end :**

Si la demande d'annulation est effectuée plus de 10 jours ouvrables avant la date de la formation, la SSPF rembourse le prix de la formation et émet une note de crédit au Client si ce dernier a déjà procédé au paiement. Dans le cas contraire, la SSPF s'abstient de procéder à la facturation.

Si la demande d'annulation est effectuée dans les 10 jours ouvrables avant la date de la formation, la SSPF rembourse le prix de la formation en déduisant les frais de catering de 95 euros et les frais administratifs de 15 euros et émet une note de crédit au Client si ce dernier a déjà procédé au paiement. Dans le cas contraire, la SSPF procède à la facturation des frais de catering de 95 euros et des frais administratifs de 15 euros.

- **Atelier :**

En toute hypothèse, la SSPF rembourse le prix de la formation et émet une note de crédit au Client si ce dernier a déjà procédé au paiement. Dans le cas

contraire, la SSPF s'abstient de procéder à la facturation.

- **E-learning :**

Le Client ne peut pas solliciter de remboursement dans la mesure où le contenu de la formation est fourni sur support numérique immédiatement disponible sur la plateforme.

- **Formation Assistants :**

Le Client ne peut pas solliciter de remboursement dans la mesure où la plateforme renseigne suffisamment de dates pour permettre une inscription à une autre date.

La SSPF met en outre à la disposition des assistants une version de la formation en ligne pour leur permettre de suivre le cours en différé.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

La SSPF se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents tels que textes, images animées ou fixes, sons, graphisme, documents téléchargeables, bases de données et tout autre élément composant l'espace membre, ainsi que sur les informations mises à disposition lors des conférences.

Toute reproduction, diffusion, vente, distribution, publication, adaptation, traduction, traitement ou utilisation, même partielle, sans autorisation écrite et préalable de la SSPF est interdite, sous réserve de l'autorisation écrite expresse et préalable de la SSPF.

Néanmoins, conformément aux dispositions du Livre XI , titre 5 du Code de droit économique relatif au droit d'auteur et aux droits voisins, le Client a le droit de télécharger et de reproduire les informations figurant sur les documents de la SSPF pour son usage personnel et à condition d'en mentionner la source.

9. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Les informations communiquées sur le site n'engagent pas la responsabilité de la Société Scientifique des Pharmaciens Francophones. Bien que l'objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, la SSPF ne peut en garantir le résultat dans la mesure où elle s'efforce de corriger les erreurs qui lui sont signalées.

Certains des documents diffusés sur le site peuvent comporter des renvois ou liens vers des informations provenant d'autres associations ou institutions. Cependant, la SSPF ne garantit aucunement la pertinence, l'actualité ou l'exactitude de ces informations externes et décline toute responsabilité à cet égard.

Les associations, organisations, institutions et sites internet renseignés sur le site (www.sspf.be) sont choisis de manière objective dans le seul but d'offrir aux visiteurs une information la plus pertinente et complète possible. La SSPF ne peut cependant garantir l'exhaustivité, l'exactitude ou l'actualisation de ces informations.

La mention de certaines compagnies ou produits n'implique aucunement que ceux-ci soient recommandés préférentiellement par rapport à d'autres non mentionnés.

10. GDPR :

Les données à caractère personnel recueillies par la SSPF sont traitées conformément au règlement de l'Union européenne n°2016/679 (« RGPD ») relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

La Politique de Confidentialité de la SSPF peut être consultée sur le lien suivant : <https://www.sspf.be/fr/rgpd-et-politique-de-confidentialite-de-lasppf.html?IDC=68&IDD=1585>

Cette dernière constitue une annexe aux présentes conditions générales et en fait partie intégrante.

11. GARANTIE :

Nos formations sont établies sur la base d'un calendrier annuel.

Si une date ou un site devaient être modifiés, les inscrits sont avertis par mail et/ou sms.

L'inscrit peut toujours suivre la formation souhaitée sur un autre site à condition de ne pas dépasser le nombre de conférences auxquelles il a droit selon le cycle choisi.

La SSPF mettra tout en œuvre pour respecter le programme établi. Mais un cas de force majeure n'est pas à exclure.

12. FORCE MAJEURE

La SSPF ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations ou du retard dans l'exécution de ses obligations lors de la survenance d'un cas de force majeure. Il sera établi :

- a. que l'inexécution est due à un empêchement indépendant de la volonté de la SSPF ;
- b. que cet empêchement et ses effets sur la capacité à exécuter ses obligations ne pouvaient raisonnablement être prévus au moment de la conclusion du contrat ;
- c. et que cet empêchement ou, à tout le moins, ses effets ne pouvaient raisonnablement être évités ou surmontés.

Sont notamment considérés comme relevant de la force majeure les phénomènes naturels imprévisibles, tout acte de guerre (que celle-ci soit déclarée ou non), les invasions, les révolutions, les insurrections, les actes de terrorisme, les grèves, les accidents, les perturbations économiques ou politiques, les crises sanitaires nationales ou internationales, l'incendie, l'inondation, les tremblements de terre et tous autres événements de nature ou gravité semblable.

Dans telles circonstances, la responsabilité de la SSPF ne pourra en aucun cas être engagée. La SSPF

s'engage à informer dès que possible le Client de l'empêchement ainsi que de ses conséquences sur sa capacité à remplir ses engagements.

Un motif d'exonération de responsabilité au titre de la présente clause exempte la SSPF de toute responsabilité pouvant emporter toute réclamation d'allocation de dommages-intérêts, de pénalités et autres sanctions contractuelles.

13. DROIT APPLICABLE – JURIDICTIONS COMPÉTENTES:

Les présentes Conditions Générales et les relations contractuelles liant les Parties sont soumises à la loi belge.

En cas de litige entre Parties, la solution amiable est privilégiée avant toute action judiciaire. À défaut de règlement amiable, seuls les tribunaux de Namur sont compétents.

Annexe 1 – Modèle de formulaire de rétractation

(Compléter et renvoyer ce formulaire uniquement si vous souhaitez renoncer au Contrat)

- À *SSPF srl rue des dames blanches 1 à 5000 Namur*
sspf@sspf.be

- Je/Nous (*) notifie/notifions par la présente que je/nous (*) renonce/renonçons à mon/notre (*) Contrat pour la fourniture des formations/services suivants (*):...

- Commandé le (*) / reçu le (*)...

- Nom du/des Client/consommateur(s) ...

- Adresse du/des clients/consommateur(s) ...

- Date ...

- Signature du/des clients/ consommateur(s)
(uniquement si ce formulaire est notifié sur papier) ...

() biffer les mentions inutiles*